

Bienvenue dans la Newsletter de curafutura



La marge de manœuvre pour définir le montant de sa prime d'assurance-maladie existe bel et bien. Passer à un assureur-maladie avec l'offre répondant le mieux à ses besoins est une possibilité. Une autre consiste à changer de franchise. Basse ou élevée, la franchise permet à chaque assuré de décider du montant de sa prime individuelle. Les primes ont constitué un sujet majeur de la session parlementaire. curafutura regrette la décision des Chambres. J'espère néanmoins que le sujet de la franchise minimale continuera à être débattue.

Oops! ...we did it again! L'automne dernier, curafutura et la FMH ont présenté ensemble le nouveau tarif des prestations. Deux associations, un axe directeur – une configuration rare en matière de politique de la santé en Suisse. Et voilà que curafutura et pharmaSuisse, la Société Suisse des Pharmaciens, présentent une position commune sur la part des coûts de distribution. Toutes deux souhaitent réduire les incitatifs erronés dans le système et introduire davantage de souplesse sur le marché des médicaments. Il faudra bien comprendre un jour que ce n'est qu'en quittant la zone de confort que la politique suisse en matière de santé pourra progresser.

L'assurance obligatoire des soins (AOS) est fondée sur le principe de solidarité. La solidarité est quantifiable, et nous l'avons quantifiée. curafutura a calculé comment fonctionne la solidarité entre personnes en bonne santé et personnes malades, entre jeunes et moins jeunes dans notre système d'assurance-maladie. Il en résulte une pléthore de chiffres. Mais un constat clair: le principe de base demeure intact. Et si nous en prenons soin en agissant avec circonspection et de manière responsable, il le restera.

Je vous souhaite une enrichissante lecture!

Pius Zängerle, directeur